Image not found or type unknown

Renseignement sur construction voisine

Par **barrau alain**, le **30/06/2017** à **19:23**

bonsoir je suis propriétaire d une habitation depuis 25 ans et derrière chez moi un grand terrain a été vendu pour faire des immeuble de un étage tout le long de mon habitation ainsi de mon terrain merci le vis a vis toute les terrasse sont tourner vers chez moi et les fenêtre de l étage tombe vue plongeante vers salle de bain chambres et séjour ont il le droit et quel recours j ai merci de m aider

Par **Visiteur**, le **30/06/2017** à **19:44**

Bonjour,
Vous avez 2 mois pour déposer un recours contre ce permis de construire, mais auparavant, je vous conseille de lire le règlement d'urbanisme de votre commune pour avoir des arguments justifiés par une anomalie vis à gis du PIU.

Par **youris**, le **30/06/2017** à **20:14**

bonjour,
par principe, si le constructeur de ces immeubles a obtenu un permis de construire, cela signifie que son projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans votre commune.
un permis de construire est toujours délivré sous réserve du droit des tiers, dans votre cas, pour contester cette construction, vous devrez prouver que vos droits ne sont pas respectés, en particulier les distances avec ces futures constructions.
salutations

Par **barrau alain**, le **03/07/2017** à **19:46**

bonsoir
je vous remercie pour tout ses renseignement j ai vu en mairie pour le plu c est bon il le respecte mais je n ai rien sur fenêtre
en face avec vue sur mon salon ou vu plongeante merci a bientôt

Par **barrau alain**, le **03/07/2017** à **19:46**

bonsoir
je vous remercie pour tout ses renseignement j ai vu en mairie pour le plu c est bon il le respecte mais je n ai rien sur fenêtre
en face avec vue sur mon salon ou vu plongeante merci a bientôt

Par **youris**, le **03/07/2017** à **19:56**

bonjour,
quel est la distance entre les fenêtres (vues) de ce projet immobilier et la limite de votre terrain.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés